

**QUELQUES NOTES SUR LA  
LANGUE D'UN NOTAIRE  
AUBAGNAIS  
À L'ORÉE DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE.  
LA PRÉSENCE DU PROVENÇAL  
DANS SES ÉCRITS**

**Roger KLOTZ**

Depuis l'Édit de Villers-Cotterêts, le pouvoir s'est efforcé de réduire les langues régionales, voire de les anéantir. Nous nous sommes donc demandé, dans cette perspective, quelle pouvait être la langue d'un notaire de la région marseillaise au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons pu étudier, aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, le minutier de Maître Colomb, notaire à Aubagne, dont nous avons plus particulièrement étudié les trente premières pages, rédigées en l'An X de la République (1801)<sup>32</sup>.

Nous trouvons d'abord des expressions qui correspondent au vocabulaire des actes notariés. Nous avons ainsi relevé l'expression suivante : « *Aux écritures de Martinat, notaire de cette commune...* ». Dans le *Trésor du Félibrige*, Mistral présente cette formule comme la traduction du Provençal. Il donne l'exemple suivant : « *Rèire Mercurin, noutàri... Aux écritures de Mercurin, notaire* »<sup>33</sup>. Une construction proche du provençal se trouve dans l'acte de naissance de Jassuda Bédarride, maire d'Aix-en-Provence en 1848, né à Cavaillon en 1793 ; l'acte de naissance s'appuie sur un document « *qui se trouve rèires le gref de la maison commune* »<sup>34</sup>. C'est peut-être que, au tournant des deux siècles, l'abandon du Provençal a pour conséquence l'éclosion d'un Français régional, de ce qu'on peut appeler une forme de « francitan ».

Nous avons également relevé dans le minutier aubagnais le mot arrentement transposé en provençal en « *arrentamen* ». On trouve encore l'expression : « *[La comparante] a vendu et désemparé à Louis Barthélemy ... la moitié d'une propriété d'une propriété de terre.* » Le mot « *désemparé* » vient du Provençal « *desempara* », au sens de céder. Nous découvrons ici la notion de vocabulaire calque : le Français reproduit, comme en le décalquant, un mot provençal en se contentant de le franciser.

On trouve enfin dans un testament l'expression « *sain d'esprit, mémoire et entendement, même de corps* ». Mistral donne, dans le *Trésor du Félibrige* : « *San de pensa e d'entendemen : formule usitée autrefois dans les testaments provençaux.* »<sup>35</sup>

Les notaires provençaux sont, on le voit, les héritiers d'une longue tradition linguistique.

Nous avons également relevé des noms de métier. Nous trouvons tout d'abord le « *bastien* ». Ce mot semble reproduire le Provençal « *bastié* » que J.T. Avril traduit par « *artisan qui fait des bâts* »<sup>36</sup>. Mistral traduit le mot par « *bâtier* » et « *bourrelier* ». Là aussi, nous avons affaire à un mot calque.

Nous relevons également l'expression « *potier à terre* », qui semble rappeler le « *terraié* » ou le « *terrassié* ». Ces mots permettent de souligner le travail de la terre. Il ne faut pas oublier que l'argile a permis, par son importance à Aubagne, la naissance de l'industrie des santons. Marcel Pagnol le rappelle dans *La Gloire de mon père*. Présentant la ville de sa naissance, il dit : « *C'était une bourgade de dix mille habitants, nichée sur les coteaux de la vallée de l'Huveaune ... On y cuisait des briques et des cruches ... On y fabriquait aussi des santons coloriés, qui sont les petits personnages de la crèche de la Noël* »<sup>37</sup>.

Comparaît également chez le notaire un « *travailleur de cette commune* ». Le terme de « *travailleur* » reprend le mot provençal « *travaïadou* » que Mistral traduit par « *travailleur, qui travaille par besoin, manouvrier, homme de peine* »<sup>38</sup>. Nous retrouvons ici la notion de vocabulaire calque que nous avons déjà rencontrée un peu plus haut.

À la notion de métier se joint parfois une vague idée de lieu d'habitation : dans ce contexte, c'est également un mot calque que rencontrons dans l'expression « *cultivateur du*

<sup>32</sup> AD 13, 384 E 647.

<sup>33</sup> Mistral (Frédéric), *Trésor du Félibrige*. Aix-en-Provence, Edisud, 1979, t. II, p. 746.

<sup>34</sup> Cité par Roger Klotz dans *Les maires juifs d'Aix-en-Provence*, Aix-en-Provence, 2000, p. 5

<sup>35</sup> Mistral (Frédéric), *op. cit.*, t. II, p. 840.

<sup>36</sup> J.T. Avril, *Dictionnaire provençal français provençal*, Nîmes, Lacour, 1991 (rééd. d'un ouvrage de 1834), p. 37.

<sup>37</sup> Marcel Pagnol, *La Gloire de mon père*, Paris, Presses pocket, 1976, p. 29.

<sup>38</sup> Frédéric Mistral, *op. cit.*, t. II, p. 1031.

*terroir d'Aubagne* ». Le mot de « *terroir* » pourrait avoir en français une valeur affective s'il ne pouvait ici en rapport avec le mot « *terraire* », au sens de territoire.

On rencontre également comme nom de lieu « la Grande Bastide » ; il s'agit d'un toponyme très fréquent dont Mistral donne la forme provençale : « *la Grand-Bastido* »<sup>39</sup>. Dans la région marseillaise, le terme de « *bastide* » désigne une maison de campagne. Dans *La Gloire de mon père*, Marcel Pagnol décrit la maison où il va passer ses vacances :

« *La maison s'appelait la Bastide Neuve, mais elle était neuve depuis bien longtemps. C'était une ancienne ferme en ruines restaurée trente ans plus tôt ...* »<sup>40</sup>

De la même façon, nous rencontrons, dans le minutier aubagnais le terme de « *bastidon* » ; Mistral donne : « *Bastidoun, bastidouno. Petite bastide, petite habitation rurale, petite ferme* »<sup>41</sup>.

Un terrain est vendu « *115 franc nonante centimes* ». Le mot de « nonante » se rencontre essentiellement aujourd'hui en Belgique et au Luxembourg, peut-être parce qu'on peut le rapprocher de l'Allemand « *neunzig* ». Cependant c'est également une forme bien romane puisqu'on la rencontre en Savoie et en Suisse romande, zones linguistiques franco-provençales. Il est donc normal de rencontrer cette forme en Provençal. Mistral donne « *nounento* » et cite Roumanille : « *Sus l'esquino avié nou crous, nounanto an.* »<sup>42</sup>. L'emploi de « *nounanto* » chez Roumanille permet, par la reprise du mot « nou », de mieux souligner le poids de l'âge. La recherche stylistique de Roumanille provient sans doute de ce que le mot « *nounanto* » est d'un emploi courant. Le linguiste Ferdinand de Saussure montre que l'acte stylistique de parole correspond à la manière dont un écrivain utilise personnellement une langue. Le mot « *nounanto* » appartient donc bien au système du Provençal et il est légitime de le rencontrer, sous la forme d'un mot calque chez un notaire aubagnais du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ailleurs, un bien est ainsi décrit :

« *Une petite propriété de terre à l'arrosage complantée en vignes et arbres.* »

Mistral donne « *coumplanta* », au sens de « *planter, tout un champ, faire des plantations* », le participe passé signifiant « *planté d'arbres, couvert de plantations* ». Il donne l'exemple suivant : « *Coumplanta 'no terro en arbre fruchau. Planter un champ en arbres fruitiers* »<sup>43</sup>. Ce terme appartient, on le voit, au vocabulaire de l'agriculture. L'emploi de ce mot dans un acte aubagnais de 1801 fait d'Aubagne, à cette époque, une commune essentiellement agricole. C'est peut-être la fin de cette époque rurale que Pagnol évoque, en rappelant sa naissance à Aubagne en 1895 :

« *Je suis né dans la ville d'Aubagne, sous le Garlaban couronné de chèvres, au temps des derniers chevriers* »<sup>44</sup>.

Nous avons aussi relevé dans le minutier aubagnais une obligation donnée à un locataire :

« *Ils encaveront le vin de la ferme dans les tonneaux placés à la Grande Bastide.* »

C'est le verbe « *encaver* » qui retient ici notre attention. Il est calqué sur le verbe provençal *encava*, au sens de « *mettre en cave* ». Le terme « *encaver* » a plus ici le sens de « *mettre en réserve* ». On note qu'en Français le verbe est conjugué sur le modèle de la 1<sup>ère</sup> conjugaison, tout simplement parce que c'est la conjugaison la plus répandue.

Nous relevons enfin une précision concernant un comparant :

« *Jean-Baptiste Gabriel qui travaille en son particulier soit des produits de son industrie soit des biens propres à Marie Fouque son épouse.* »

<sup>39</sup> Frédéric Mistral, *op. cit.*, t.I, p. 242.

<sup>40</sup> Marcel Pagnol, *op. cit.*, p. 131.

<sup>41</sup> *Ibidem*

<sup>42</sup> Sur le dos, il avait neuf croix, quatre-vingt dix ans, Frédéric Mistral, *op. cit.*, t. II, p. 416.

<sup>43</sup> Frédéric Mistral, *op. cit.*, t. I, p. 615.

<sup>44</sup> Marcel Pagnol, *op. cit.*, p. 15.

Une remarque s'impose tout d'abord concernant l'emploi de la préposition à dans « *les biens propres à Marie Fouque* ». Ferdinand Brunot et Charles Bruneau notent qu'en ancien Français le à marquait la possession et que cela a tendance à devenir incorrect depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>45</sup>. Cette construction se maintient pourtant, on le voit, dans un minutier qui apparaît comme un document concret sur la langue régionale. Auguste Brun dit :

« A, [la préposition], marquant l'appartenance, usuel en ancien français, a conservé sa vitalité dans le français régional : le fils à Madame, le gendre à ma sœur ... »<sup>46</sup>.

Cette tournure syntaxique, que le « *français de Marseille* » a conservée, donne au minutier aubagnais un caractère populaire.

Nous retrouvons dans cette phrase des termes calqués sur le provençal : « en son particulier » reproduit une expression provençale. Mistral donne : « *viéure en soun particulié, vivre en son particulier* »<sup>47</sup>. Le terme a ici le sens de « *personnellement* ».

Nous avons affaire à un français imprégné de termes calqués sur le provençal.

Les notaires, que l'on a vu apparaître dans les comédies de Molière, ont une culture bourgeoise et sont donc capables de diglossie. Leur fonction est cependant de rédiger des contrats qui tiennent compte d'abord des déclarations. Il faut ensuite que ces actes soient rédigés d'une manière suffisamment claire pour que les clients puissent les signer. Et il arrive parfois, chez Maître Colomb, que l'on signe d'une écriture bâton assez tremblée ; c'est que le signataire est peu allé à l'école et sa langue tient plus du français régional que du français académique. La langue des notaires est donc, en ce tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, celle que parle une société. Les minutes des notaires sont également un corpus linguistique extraordinaire, permettant d'étudier l'histoire de la langue.

---

<sup>45</sup> Ferdinand Brunot, Charles Bruneau, *Précis de grammaire historique du Français*, Paris, Masson et C<sup>o</sup>, 1949, p. 423.

<sup>46</sup> Auguste Brun, *op. cit.*, p. 70.

<sup>47</sup> Frédéric Mistral, *op. cit.*, t. II, p. 488.